



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4702

Revalorisation de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre national de Lyon

Délégation Générale aux ressources humaines

**Rapporteur :** M. CLAISSE Gérard

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4702 - REVALORISATION DE LA GRILLE INDICIAIRE DES  
MUSICIENS DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE LYON  
(DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES  
HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon porte une stratégie d'élargissement et de renouvellement des publics ainsi que d'ouverture à tous les styles musicaux, en garantissant dans ces différents champs artistiques un label de qualité qui constitue un point de repère pour cette institution composée de deux entités :

- l'orchestre, plus que centenaire, de 104 musiciens ;
- la salle, de 2 100 places, avec son orgue historique, nichée au cœur du quartier de la Part-Dieu en pleine évolution.

L'exigence et l'excellence artistique sont un puissant moteur de visibilité pour l'Orchestre national de Lyon (ONL) et l'Auditorium. L'ONL s'affirme toujours comme l'un des interprètes privilégiés du grand répertoire symphonique français. Il poursuit sa politique d'invitation de chefs et solistes de renommée internationale. En parallèle, il fait découvrir à son public la génération montante de chefs d'orchestre et des solistes très prometteurs. Le soutien aux compositeurs d'aujourd'hui et à la création contemporaine prend également une place importante dans la programmation avec la présence de compositeurs associés présentant leurs créations.

Les musiciens permanents de l'orchestre figurent parmi les meilleurs instrumentistes en France et en Europe.

La précédente grille des musiciens de l'ONL date du 1<sup>er</sup> octobre 2006.

La délibération n° 2019/4565 passée au Conseil municipal du 25 mars 2019 portait sur la revalorisation de la grille indiciaire des musiciens et choristes de l'Opéra de Lyon. Il est proposé de modifier la grille des musiciens de l'ONL et de créer un échelon supplémentaire de fin de carrière pour prendre en compte la longévité des carrières dans ce secteur artistique. La mise en place d'un échelon supplémentaire est prévue pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2006/6898 du 18 septembre 2006 et n° 2019/4565 du 25 mars 2019 ;

Vu l'avis du comité technique du 19 avril 2019 ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

## **DELIBERE**

- 1- La nouvelle grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre national de Lyon est approuvée et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- 2- Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 à partir de l'exercice 2020 et suivants, chapitre 012, fonction 311, nature comptable 64131.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE